

Rapport annuel 2023



sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion
des déchets ménagers et assimilés

Rapport présenté par André BIDAUD lors du Conseil Syndical du 04.06.2024



Panneau
Pocket

www.sictomsudallier.fr



SICTOM
SUD-ALLIER

LE CADRE REGLEMENTAIRE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) supposent de modifier certains des indicateurs à intégrer dans le rapport.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est ainsi un outil d'information et de transparence. En ce sens, il doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

SOMMAIRE

PARTIE 1 – Les faits marquants 2023

PARTIE 2 – Les indicateurs techniques

01. Le contexte.....	p. 7
02. La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	p. 10
03. La collecte des déchets non ménagers.....	p. 21
04. Le bilan des déchets collectés par le SICTOM.....	p. 22
05. Le traitement des déchets.....	p. 23
06. Les impacts environnementaux et sanitaires.....	p. 27
07. L'emploi et les conditions de travail.....	p. 29
08. La communication et les relations avec les usagers.....	p. 31
09. La prévention des déchets.....	p. 34
10. Evolutions.....	p. 38

PARTIE 3 – Les indicateurs économiques et financiers

01. Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	p. 40
02. Le budget, le coût du service et le financement.....	p. 42

ANNEXES

Partie 1

LES FAITS MARQUANTS 2023

Chiffres clés 2023

122 Agents titulaires – 27 intérimaires ETP (CDG)

Ordures ménagères : 222 kg/habitant

Collecte sélective (emballages + papiers + cartons) : 57 kg/habitant

Verre : 36 kg/habitant

Déchetterie : 287 kg/habitant / 246 528 entrées

Objets encombrants/épaves : 1,7 kg/habitant

Erreurs de tri : 9 kg/habitant

1 486 803 KM parcourus

661 501 LITRES DE GASOIL consommés

Des composteurs gratuits pour tous

En 2023, 9000 kits composteurs ont été distribués gratuitement, ils s'ajoutent aux 5500 composteurs individuels vendus entre 2009 et 2022, soit au total 1/3 de nos foyers qui sont dotés de composteurs fournis par le SICTOM.



Des vidéos ludiques

2 vidéos tutos ont été réalisées pour accompagner les usagers dans la gestion des biodéchets : vidéo sur les gestes du compostage et sur la gestion des végétaux.

1 vidéo présentant l'Unité de Valorisation Énergétique de Bayet a également été réalisée dans le but d'expliquer les coulisses du traitement de nos déchets, de l'arrivée sur site jusqu'au traitement des fumées, en passant par la valorisation énergétique et matière.

Ces vidéos sont accessibles sur notre site internet : www.sictomsudallier.fr et sont diffusées lors de nos animations.



Partie 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

01. LE CONTEXTE

01.1. Présentation du périmètre

Le SICTOM Sud-Allier exerce sa compétence de service public de collecte des déchets depuis avril 1982 dans le sud du département de l'Allier.

Le SICTOM Sud-Allier regroupe désormais **149 communes** et compte **100 478 habitants** (population totale) dont 1 886 habitants avec les EHPAD.

Le SICTOM Sud-Allier collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur 136 de son territoire, les 13 communes adhérentes de l'ancienne CC Le Donjon Val Libre conservant leur service de collecte et traitement existant qui est toujours assuré par SITA-SUEZ jusqu'au 30/04/2024.

Selon le type de collecte, le syndicat assure cette mission par ses propres moyens (en régie), ou en la confiant à des tiers.



Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne 59 communes

Communauté d'Agglomération Vichy Communauté 36 communes

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire 27 communes

Communauté de Communes Pays de Lapalisse 14 communes

Communauté de Communes Bocage Bourbonnais 12 communes

Communauté de Communes Commentry Montmarault Néris les Bains 1 commune

01.2. Equipements



- ✓ Une **Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVE)** à Bayet, exploitée par délégation de service public par LUCANE
- ✓ **15 déchetteries** gérées par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Une **Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** à Gannat, gérée par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Divers équipements implantés à Bayet : un quai de transfert pour la collecte sélective, une case pour le stockage des emballages en verre, une plateforme pour le stockage des végétaux collectés en déchetteries et dans l'attente de leur broyage puis de leur transfert en plateforme de compostage

01.3. Fonctionnement institutionnel

Le SICTOM Sud-Allier est administré par un Comité Syndical composé de 149 délégués (et 149 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes.

Ils ont pour mission de relayer les décisions du SICTOM auprès des habitants de leur commune. Ils prennent part au vote pour toutes les décisions (budget, actions, tarifs...).

Le Comité Syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Sud-Allier. Il définit la politique du syndicat, vote le budget et décide des travaux à mettre en œuvre.

Le bureau est composé de 14 élus : 1 Président, 3 Vice-Présidents, 10 membres. Par ailleurs, 5 commissions et plusieurs groupes de travail sont formés pour préparer le travail du bureau et du Conseil Syndical.

Le SICTOM Sud-Allier est enfin représenté au sein de diverses instances telles que la Société Publique Locale Allier Tri, la Commission de Suivi de Site, l'association AMORCE.

Le Président et les 3 Vice-Présidents

Le Président prépare et exécute les décisions du Comité Syndical. Il ordonne et prescrit les dépenses. Il est assisté dans ses missions par 3 Vice-Présidents.



André BIDAUD
Président du SICTOM Sud-Allier
Maire de Chantelle

"Je suis partisan du changement dans la continuité, en prenant exemple sur Pierre COURTADON dont la devise était "rassembler et non diviser", en étant à l'écoute des 100 450 usagers de nos 149 communes et de nos 122 agents.

Après avoir intégré le Bureau en 1998, j'ai connu les importantes remises aux normes du SICTOM et ma petite expérience en tant que Vice-Président aux côtés de Pierre COURTADON me permet de concilier les attentes des agents et des usagers ainsi que les impératifs financiers."

3 Vice-Présidents vont l'accompagner durant ce mandat :



Claire MATHIEU-PORTEJOIE
1^{ère} Vice-Présidente
Maire de Jenzat
En charge du personnel



Jacques BLETTERY
2^{ème} Vice-Président
Maire de St Nicolas des Biefs
En charge des finances



Bernard DEVOUCOUX du BUYSSON
3^{ème} Vice-Président
Maire de Broût-Vernet
En charge de la prévention des déchets et de la collecte sélective

Le Bureau Syndical

Le Bureau se compose du Président, des 3 Vice-Présidents et de 10 membres. Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical. Le Bureau se réunit régulièrement pour préparer les comités syndicaux, débattre des orientations du Syndicat et prendre des décisions. Les membres du Bureau sont :



Michel BONNEFILLE
Ebreuil



Jacques de CHABANNES
Lapalisse



Frédéric DUPONT
St Germain des Fossés



Franck GONZALES
Charmeil



Alain LASSALLE
Le Breuil



Michel MAITRE
Rongères



Eddy NOCART
St Yorre



Noël PLANE
Gannat



Henri PUJOS
Sorbier



Roger VOLAT
St Pourçain sur Sioule

02. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

02.1. Organisation du service de collecte

TYPE DE DECHETS	FREQUENCE COLLECTE	CAS GENERAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères	1 fois/sem. à 2 fois/sem.	Porte à porte	Bacs de regroupement sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Emballages ménagers + cartons et papiers	1 fois tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines	Porte à porte	Bacs de regroupement ou apport volontaire sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Verre	-	Apport volontaire	Porte à porte avec des conteneurs 1m ³ sur roues pour certains professionnels
Végétaux	-	Déchetteries	-
Encombrants et épaves automobiles	Collecte 1 fois/an pour chaque commune, sur inscription en mairie	Porte à porte	-
Autres déchets (DEEE, ferrailles...)	-	Déchetteries	-
Déchets des professionnels (Redevance Spéciale)	1 fois/sem.	Porte à porte	Fréquences de collecte pouvant être variable selon les professionnels

02.2. La collecte des ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages et papiers.

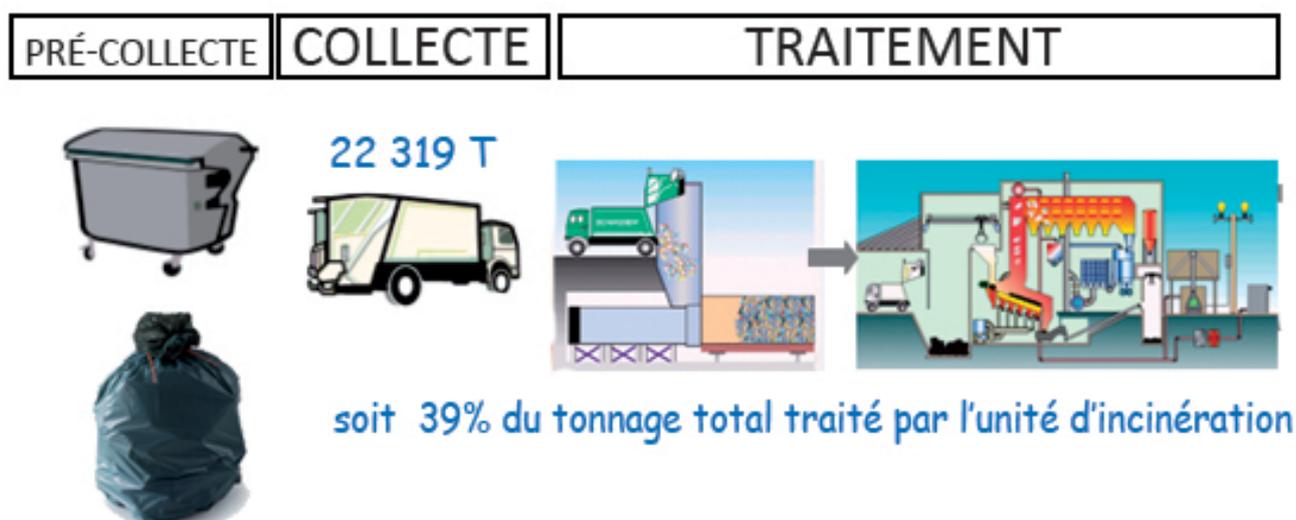
02.2.1. Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont constituées par tout ce qui reste lorsque les déchets ont été triés (compostage, collecte sélective, colonnes à verre, bornes textiles et déchetteries).

Ne sont pas compris dans la dénomination OMR :

- Les déblais, gravats, décombres de toute nature provenant de l'exécution de travaux,
- Les déchets contaminés provenant des établissements médicaux, paramédicaux et des professionnels libéraux,
- Les déchets d'activités de soins,
- Les déchets issus d'abattoirs,
- Les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes traitements que les ordures,
- Les objets encombrants qui, en raison de leur dimension ou de leur poids ne peuvent pas être évacués lors de la collecte des ordures ménagères.

Organisation



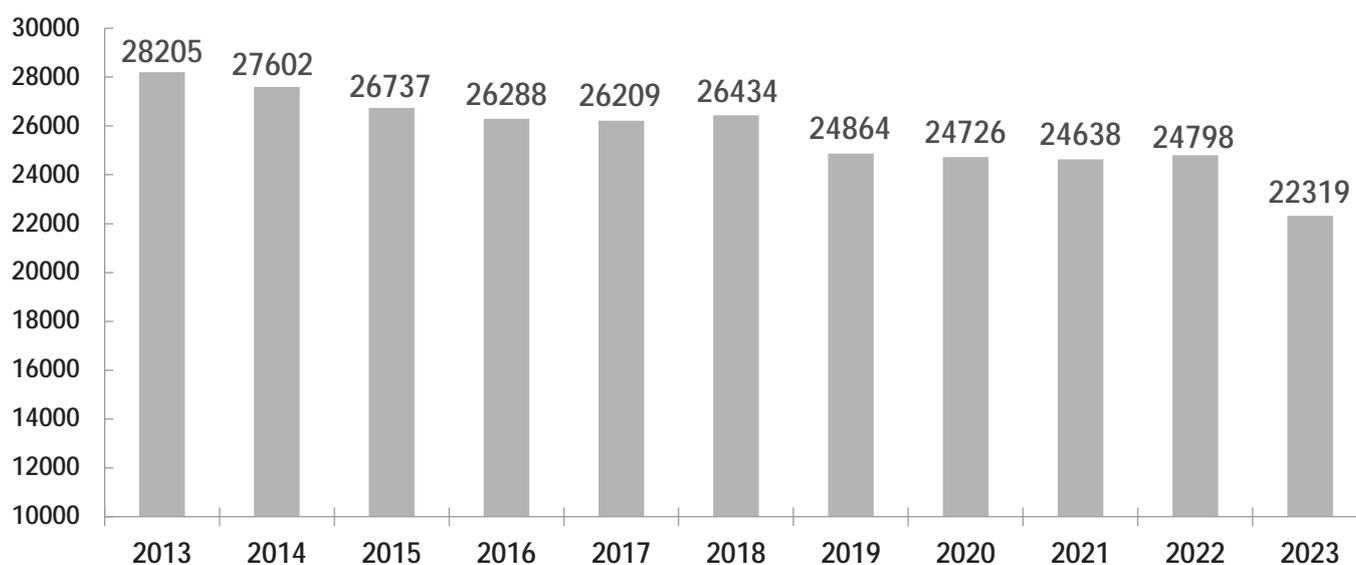
*UVE : Unité de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères

*REFIOM : Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinérateur d'Ordures Ménagères

*ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées



>>> Entre 2013 et 2023, la baisse des tonnages d'OMR collectées sur le territoire s'élève à 21%.

>>> En 2023, nous enregistrons une moyenne de 222 kg/hab.

>>> Nous estimons la quantité de Déchets d'Activités Economiques (DAE) présents dans les OMR à 8 285 tonnes en 2023, soit 82 kg/hab. Soit une moyenne estimée de 140 kg/hab. hors DAE.

Sur le plan régional, la moyenne est de 223 kg/hab. en 2021 (données SINOE).

02.2.2 Collecte des emballages ménagers, papiers et cartons

Les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (EMR) et papiers-cartons sont les suivants :

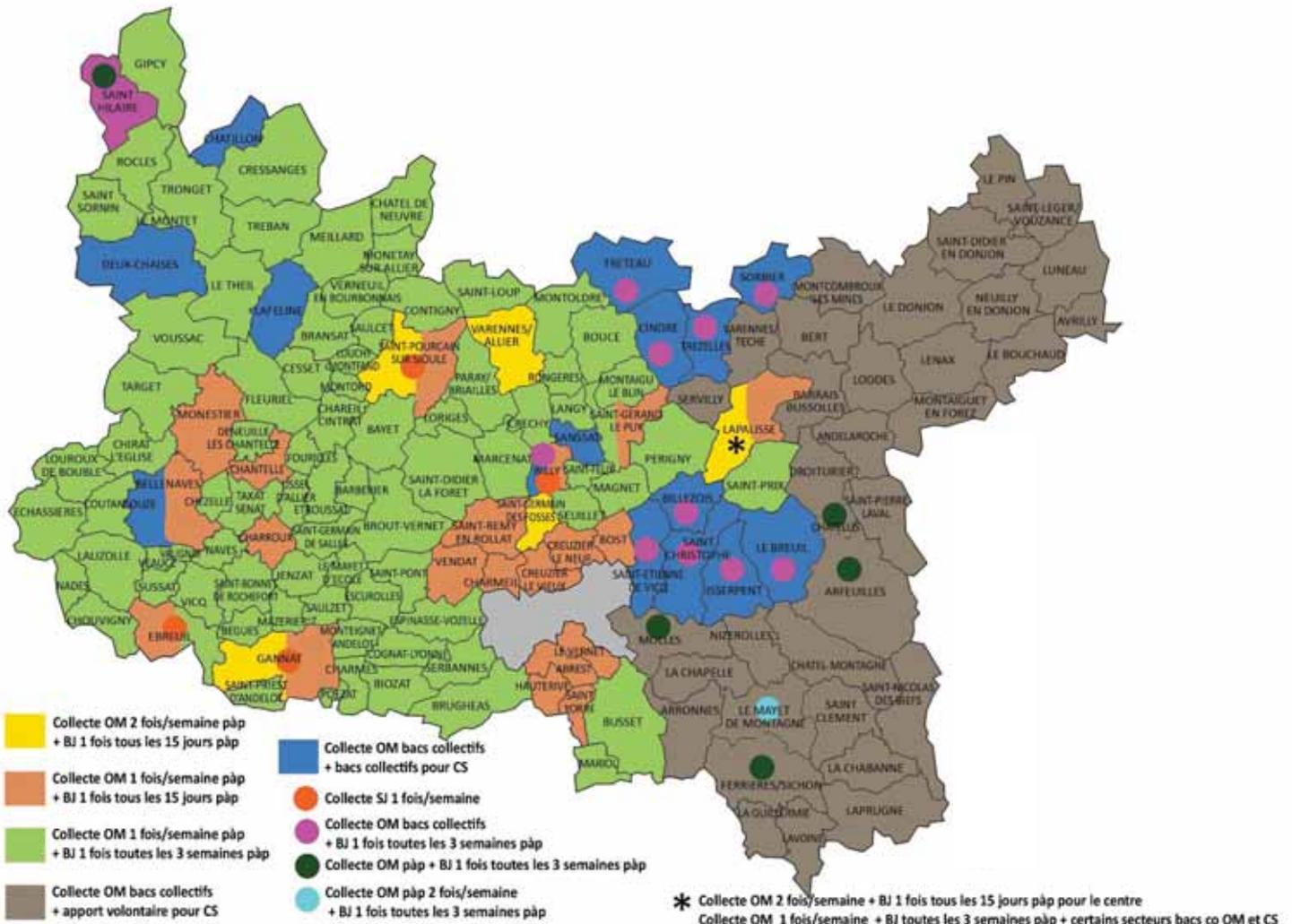
- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes, catalogues...),
- Cartons et cartonnettes d'emballages,
- Bouteilles et flacons en plastique, pots, barquettes, films et sacs plastiques,
- Briques alimentaires,
- Emballages métalliques en acier et aluminium.

Les emballages en verre (bocaux, bouteilles et pots) sont quant à eux uniquement collectés en apport volontaire dans les colonnes à verre implantées dans chaque commune.

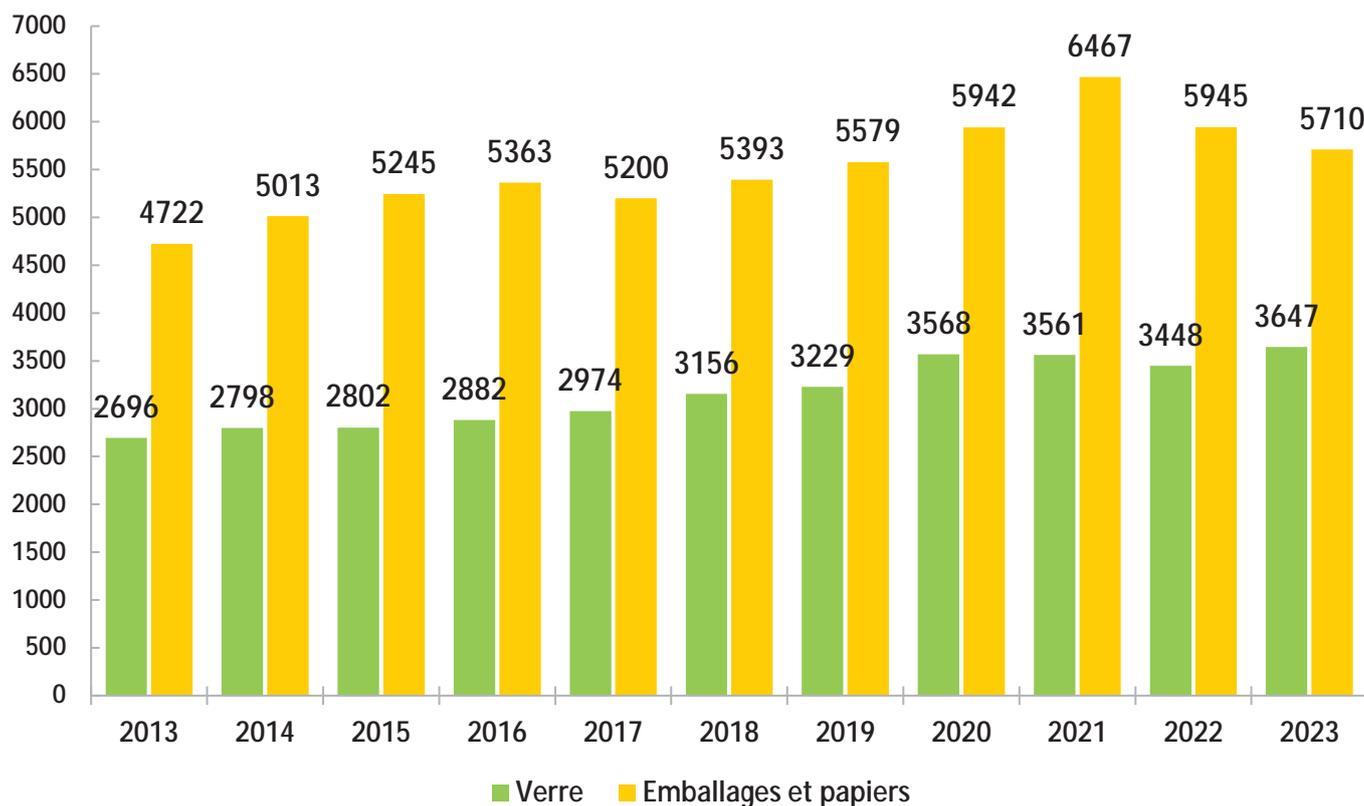
Organisation



Répartition des communes par types de collecte



Evolution des performances de collecte sélective (hors refus de tri)



>>> Entre 2013 et 2023, la hausse des tonnages d'EMR et papiers-cartons (hors erreurs de tri -refus-) collectés sur le territoire s'élève à 21%.

>>> En 2023, nous enregistrons une moyenne de 57 kg/hab.

Au niveau régional, la moyenne est de 49 kg/hab. en 2021 (emballages-papiers-cartons).

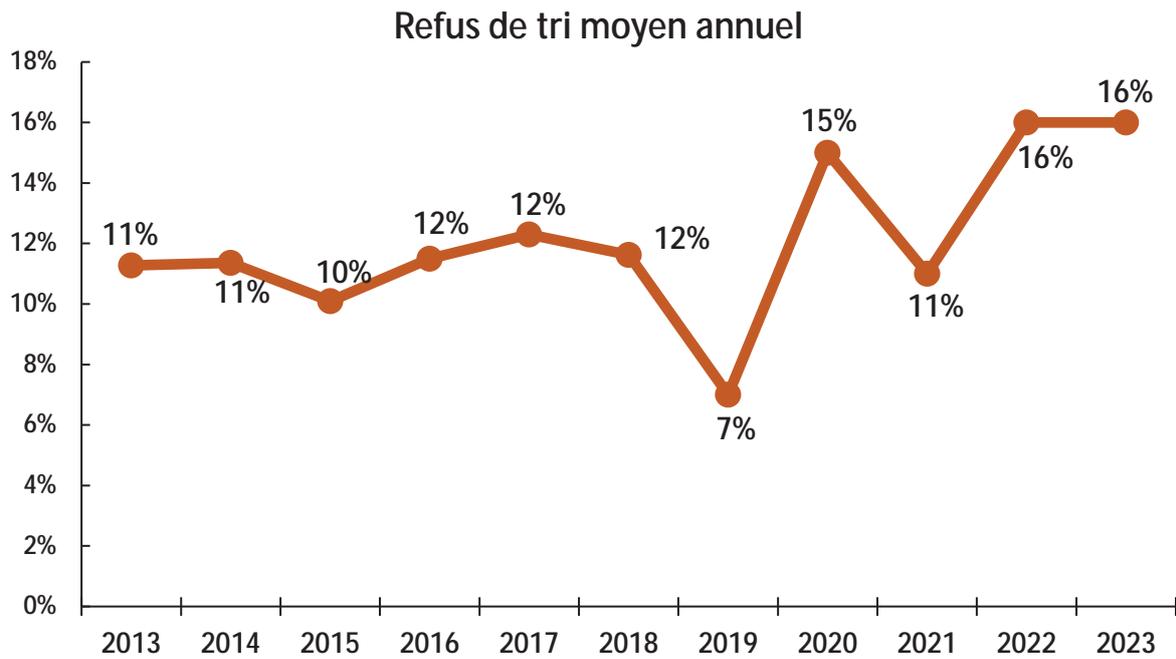
>>> Entre 2013 et 2023, la hausse des tonnages d'emballages en verre collectés sur le territoire s'élève à 35%.

>>> En 2023, nous enregistrons une moyenne de 36 kg/hab.

Au niveau régional, la moyenne est de 35 kg/hab. en 2021.



Evolution du taux d'erreurs de tri (refus)



La qualité de tri moyenne est très fluctuante ces trois dernières années.

✓ *Contrôles qualité des bacs et sacs jaunes*

1. Vérification des bacs et sacs jaunes par les équipes de collecte et par les ambassadeurs du tri
2. Signalement des refus de collecte sur les postes GPS des bennes
3. Données traitées par le service collecte sélective
4. Sensibilisation des usagers



02.3. La collecte en déchetterie et les collectes encombrants-épaves

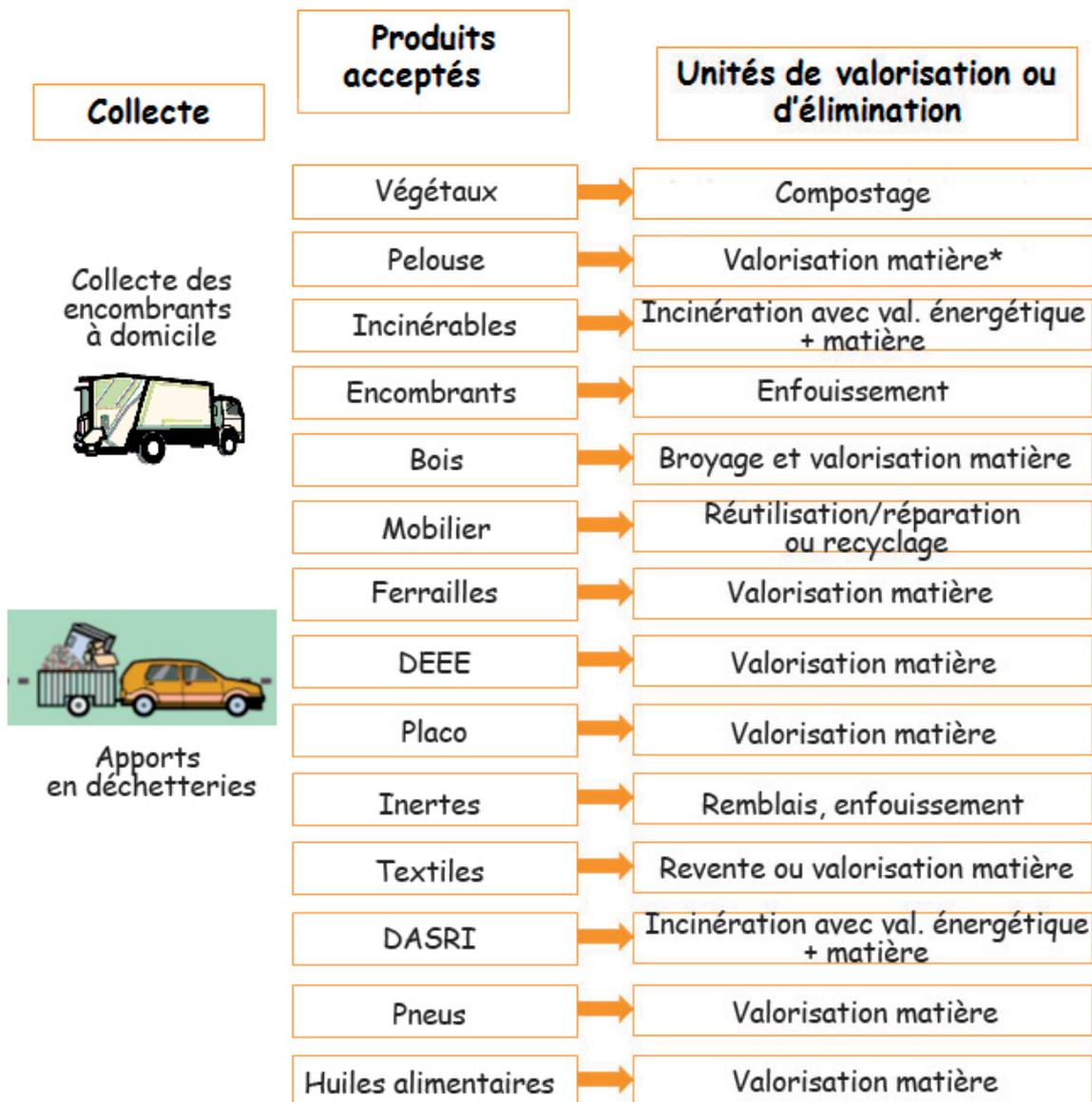
02.3.1 Collecte dans les 15 déchetteries

Horaires d'ouverture 2023

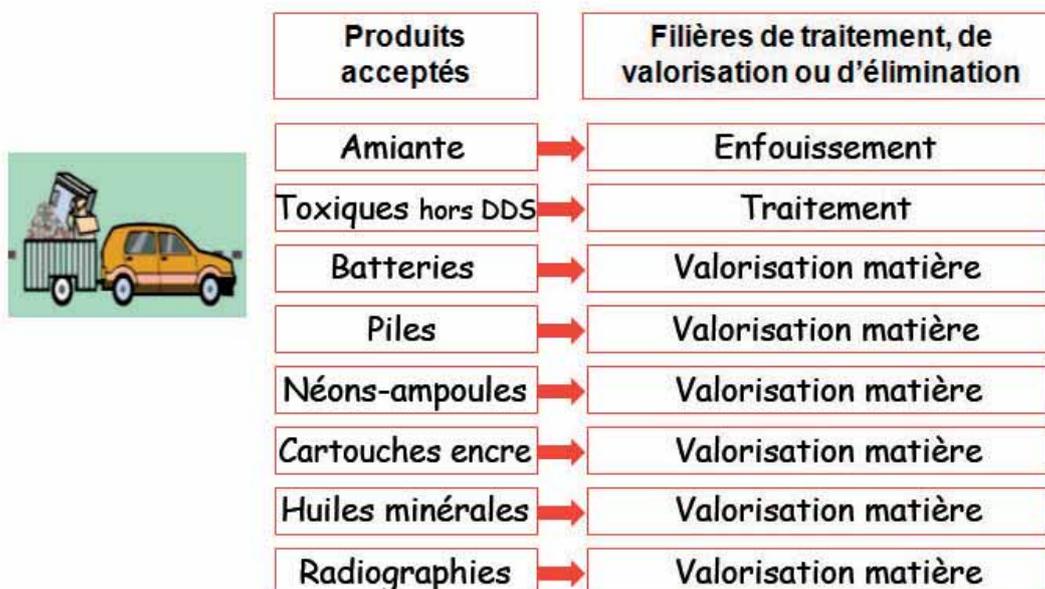
Horaires d'été : 1^{er} mars au 31 octobre – Horaires d'hiver : 1^{er} novembre au 29 février / Fermées dimanches + jours fériés

Déchetteries d'Ebreuil, de Gannat, de St Yorre, de Varennes sur Allier, de St Germain des Fossés, de St Prix							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h				
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h				
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45				
Déchetteries de Tronget et Bellenaves							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée	Fermée	8h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermé
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	Fermée	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée
Déchetterie de Le Donjon							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Toute l'année	MATIN	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45
Déchetteries de Chantelle et de Monétay/Allier							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	Fermée	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45
Déchetterie de St Gérard le Puy							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h	8h15-12h	8h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	8h45-12h	Fermée	8h45-12h	8h45-12h	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
Déchetteries de Bayet et Charmeil							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15– 12h	8h15 – 12h
	APRES-MIDI	14h– 17h45	14h – 16h45				
HIVER	MATIN	8h45 – 12h					
	APRES-MIDI	13h30 – 16h45					
Déchetterie du Mayet de Montagne							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	14h – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45

Organisation



*valorisation matière =régénération/recyclage



Fréquentation (en nombre de passages)

Les 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier enregistrent **246 528 passages** dont **242 392 particuliers** et **4 136 professionnels**, soit une fréquentation globale en baisse par rapport à 2022.

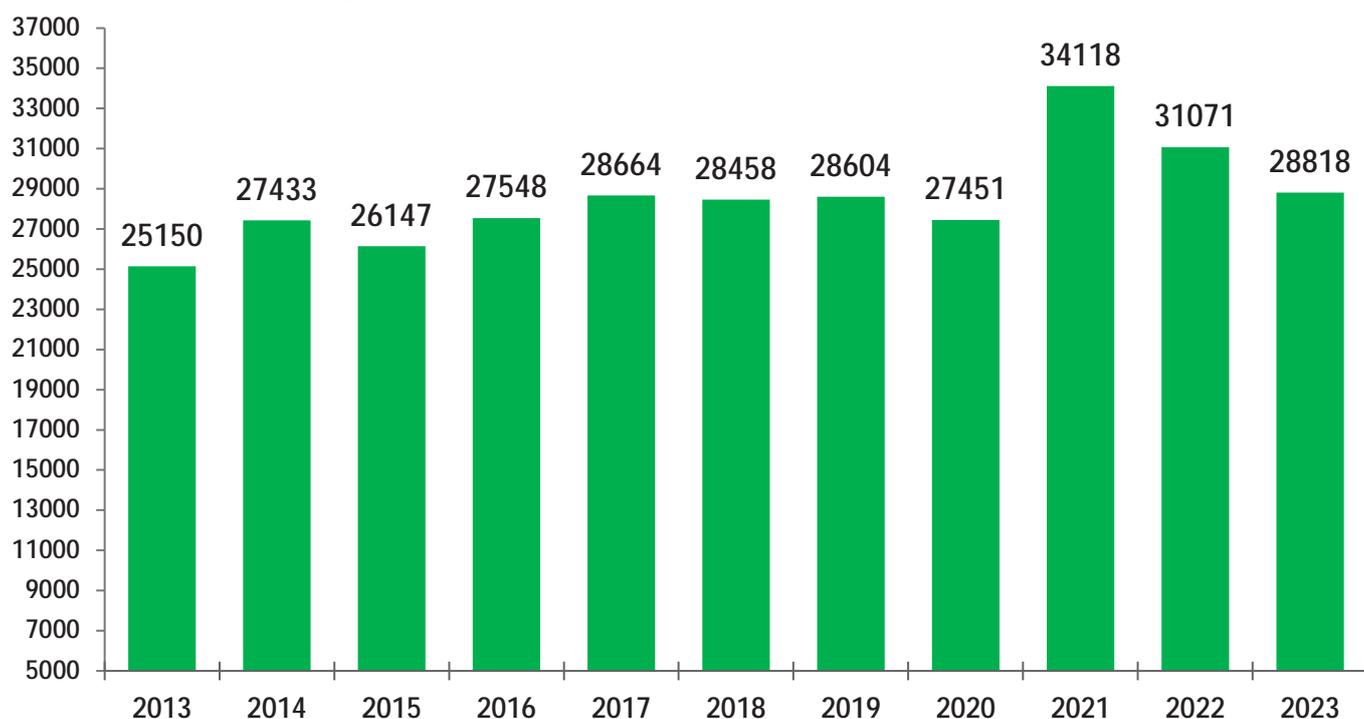
Quantités de déchets collectés (en tonnes)

	Flux	2023	Evolution en %
DECHETS VALORISES	Végétaux	9 920 Dont 1 133 tonnes dépôts communaux et enlèvements	-10%
	Déchets incinérables valorisés UVE Bayet*	587	-4%
	Bois	2 473	-4%
	Mobilier	2 168	+13%
	Cartons comptabilisés avec les emballages-papiers		
	Ferrailles	1 731	-6%
	DEEE	977	-3%
	Batteries	38,8	+32%
	Piles (y compris bornes dans communes)	12,9	+29%
	Huiles de vidange	49,3	+3%
	Huiles alimentaires	7,9	+58%
	Placo	394	+6%
	Pneus	87	-12%
	Jantes	47,5	-
	Néons-ampoules	2,4	+20%
	Cartouches encre	0,51	-15%
	Radiographies valorisées par Ligue Contre Cancer	0,77	+54%
	DASRI	1,4	8%
Sous-total déchets valorisés	18 498	-6,5%	
DECHETS NON VALORISES	Inertes	4 996	-12%
	Encombrants	4 966	-8%
	Amiante	257	+247%
	Toxiques hors DDS	8,2	-11%
	DDS	93	+16%
Sous-total déchets non valorisés	10 320	-8,5%	
TOTAL DES APPORTS		28 818	-7,3%

*Seules 489 tonnes de déchets incinérables ont été facturées en 2023 par LUCANE

En 2023, **7 479 rotations de bennes** ont été réalisées par le SICTOM.

Evolution des quantités de déchets collectées



La quantité de déchets déposée en déchetterie est en diminution, même si reste élevée : -7% pour atteindre en 2023 28 818 tonnes, soit une moyenne de 287kg/habitant.

>>> Entre 2013 et 2023, la hausse des tonnages de déchets de déchetteries collectés sur le territoire s'élève à 15%.

Au niveau régional, la moyenne enregistrée en 2021 est de 247 kg/hab.

Apports inertes à l'ISDI de Gannat

L'installation de stockage de déchets inertes implantée à côté de la déchetterie de Gannat a accueilli **1 376 tonnes** en 2023.

02.3.2. Collectes annexes



ENCOMBRANTS – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

111 tonnes ont été collectées en 2023, un tonnage en augmentation de 19% par rapport à 2022.



EPAVES – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

En 2023, ce sont 47 épaves, soit **59 tonnes** qui ont été collectées. Un chiffre en hausse de 51% par rapport à l'année précédente.

TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES – Collecte par points de regroupement (Le Relais et Emmaüs)

En 2023, **369 tonnes** ont été collectées. Un tonnage en hausse de 11% par rapport à 2022.



REEMPLOI – Une dizaine de déchetteries participant à la collecte d’objets en bon état destinés à la Recyclerie de Cusset et au Secours Populaire St Pourçain/Varennes

En 2023, **49 tonnes** d’objets ont été dirigées vers la Recyclerie et vers le Secours Populaire ont été valorisées. +308% par rapport à 2022, à relativiser toutefois car nous avons davantage de déchetteries participantes.

02.4. Evolution consommation carburant et km parcourus

POIDS LOURDS					
2023			2022		
1 214 958 km	635 635 litres	52,3 L/100 km	1 204 305 km	651 109 litres	54 L/100 km
+1%	-2%	-3%	-	-	-
VEHICULES 3,5 TONNES et VEHICULES LEGERS					
2023			2022		
271 845 km	25 866 litres	9,5 L/100 km	219 895 km	22 680 litres	10,3 L/100 Km
+24%	+14%	-8%	-	-	-

>>> En 2023, 679 965 litres de carburant ont été livrés pour un montant de 1 183 880,14 € TTC, soit un coût moyen de 1,74 € TTC/litre



03. LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Toutefois, le SICTOM Sud-Allier peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers. Ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale, complémentaire de la TEOM et rendue obligatoire par la loi du 13/07/1992.

Les déchets produits par les entreprises, commerces, campings, collèges et lycées et EHPAD sont ainsi, en partie, collectés par le SICTOM Sud-Allier. Ce sont les Déchets d'Activités Economiques. Ils entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale et d'un marché public pour la collecte des déchets en bords de route pour le compte du Conseil départemental de l'Allier. Depuis 2023, les communes sont également facturées pour leurs déchets communaux.

PRODUCTEURS AUTRES QUE LES MENAGES	NATURE DES DECHETS PRIS EN CHARGE	FINANCEMENT DU SERVICE	VOLUME COLLECTÉ 2023	EVOLUTION N/N-1	MODALITÉ DE FACTURATION
Industriels	DAE	Convention	28 258,64 m ³	-4%	Redevance spéciale
Campings					
Collèges Lycées					
Maisons de retraite					
Communes	OM		3 914,70 m ³	-	
CD 03	OM	Marché public	643,50 m ³	+41%	Tarif marché
Industriels hors territoire SICTOM (ViCo)	DAE	Convention	321,41 m ³	-43%	Redevance spéciale
TOTAL			33 138,25 m³ Soit une estimation de 8 285 tonnes (250kg/m ³)	+9%	



04. LE BILAN DES DECHETS COLLECTES PAR LE SICTOM

04.1. Bilan global 2023 des déchets collectés

FLUX DE DÉCHETS	MODALITÉS DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTÉS	DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS
Ordures ménagères dont redevance spéciale	PàP et AV	22 319 (estimation 8 285 T DAE)	UVE Bayet
Erreurs de tri	PàP et AV	937	UVE Bayet
Verre	AV	3 647	O-I Manufacturing
Emballages Ménagers Recyclables (hors verre)	PàP et AV	5 710	Allier Tri
Déchets déposés en déchetteries		28 818	Repreneurs spécifiques
Encombrants	PàP	111	Echalier / ISDND du Guègue
Epaves automobiles	PàP	59	Echalier
Divers (textiles, réemploi...)	AV	418	Repreneurs spécifiques
TOTAL		62 019 T (66 681 T en 2022) soit -7%	

En 2023, chaque usager du SICTOM Sud-Allier (pour les 149 communes) a, en moyenne, produit **617 kg de déchets ménagers et assimilés, soit 1,69kg/jour/habitant.**

Hors DAE, nous estimons la production moyenne à **535 kg de DMA/hab.**

Au niveau régional, une moyenne de 504 kg/hab. de DMA ont été collectés en 2021 (données SINOE 2021).



05. LE TRAITEMENT DES DECHETS

05.1. Traitement des ordures ménagères : UVE Bayet

L'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique est confiée jusqu'en 2027 à la société LUCANE (groupe VEOLIA) dans le cadre d'une délégation de service public.

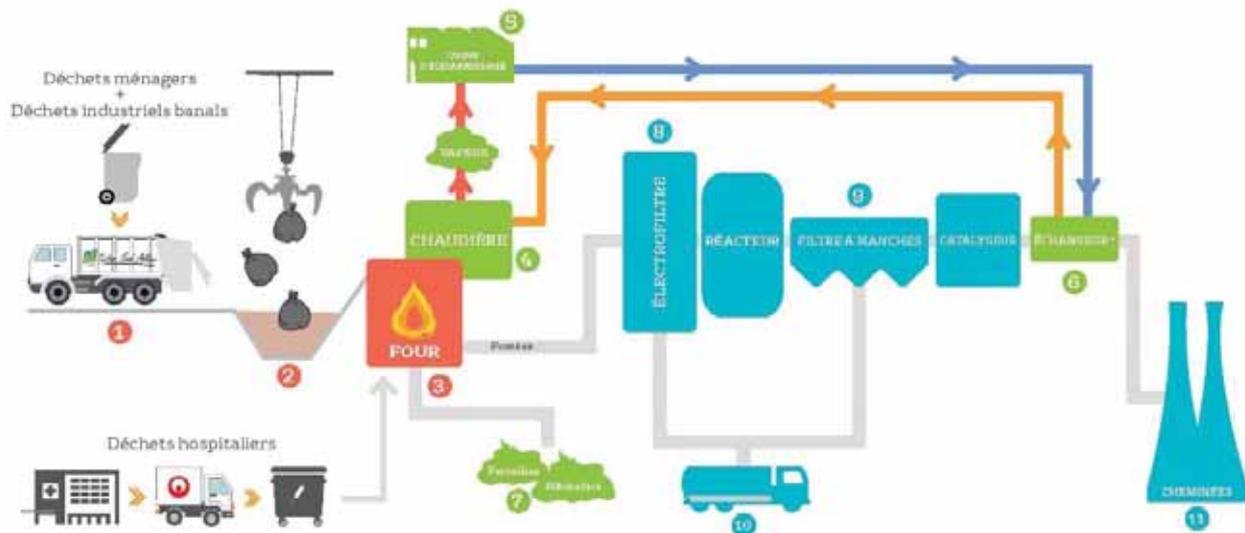
Equipée de deux fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'UVE a traité en 2023, 22 628 tonnes de déchets en provenance du SICTOM Sud-Allier mais aussi d'autres collectivités et d'entreprises ainsi que des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur brute vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

Les principales données concernant l'activité de notre délégataire, présentées ci-après sont issues du rapport d'activités 2023 LUCANE qui est disponible sur demande (contact@sictom-sud-allier.fr) et en téléchargement sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr

05.1.1. Fonctionnement

DU DÉCHET À L'ÉNERGIE VERTE



GESTION DES DÉCHETS

- 1 Réception des déchets**
Les camions transportant les déchets sont pesés et soumis à un contrôle de radioactivité. Les déchets sont ensuite déchargés dans la fosse.
- 2 La fosse**
Les déchets ménagers sont stockés dans une fosse de 2 000 m³. Le pontier les mélange à l'aide d'un grappin d'une capacité d'une tonne. Un mélange homogène permet une meilleure combustion des déchets.
- 3 Le four**
Le four incinère les déchets à plus de 1 200°C. Les déchets avoient dans le four à l'aide de grilles mobiles. L'usine compte deux fours d'une capacité de 4 et 2 tonnes par heure.

VALORISATION

- 4 La chaudière**
Les fumées générées sont dirigées vers une chaudière. Ces fumées réchauffent le circuit d'eau de la chaudière et de la vapeur est produite.
- 5 Valorisation externe**
La vapeur constitue de l'énergie pour l'usine d'équarrissage voisine. Cette dernière utilise l'énergie de la vapeur et renvoie de l'eau condensée à Lucane.
- 6 Échangeur**
Les condensats sont dirigés vers l'échangeur. Le chaleur contenue dans les fumées permet de préchauffer l'eau qui alimente la chaudière.
* Installation de l'échangeur en 2017 à permis d'améliorer la performance énergétique de l'UVE.

- 7 Mâchefers/ferrailles**
Les résidus de combustion sont défilés et criblés. Les métaux sont recyclés dans l'industrie métallurgique. Les mâchefers sont utilisés comme matériaux pour les travaux publics (sous-couche routière, parking).

TRAITEMENT DES FUMÉES

- 8 L'électrofiltre**
L'électrofiltre dépoussière les fumées grâce au principe de rélectricité statique.
- 9 Réacteur et filtre**
Le réacteur capte les polluants des fumées (acides, métaux lourds, chlorure) par injection de bicarbonate et de charbon actif. Les polluants sont isolés par les filtres à manches. Les oxydes d'azote sont neutralisés dans le catalyseur par injection d'eau ammoniacale.

- 10 REFIO**
Les Résidus d'Épurat ion des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont les résidus solides résultant du traitement des fumées. Ces REFIOs sont évacués vers des installations de stockage de déchets dangereux où ils sont traités, stabilisés et stockés.
- 11 Cheminées**
Les cheminées évacuent les fumées épurées. Elles sont équipées de capteurs pour mesurer en continu la qualité des rejets et atmosphériques.

05.1.2. Tonnages traités à l'UVE

✓ Récapitulatif des flux des entrées et des sorties

DECHETS ENTRANTS / SORTANTS	
Type de déchets	Tonnes
OM et assimilés du SICTOM SA, dont 22 319 OM	22 628
OM SICTOM NA	17 670
Apports Allier Tri (erreurs de tri)	3 087
DASRI	3 475
DAE	5 091
OM extérieures	3 888
Déchets détournés vers ISDND Gaia Cusset	1 583
Total déchets incinérés	58 643
Sous-produits issus de l'incinération	
Métaux	Tonnages
Métaux ferreux	1 058
Métaux non ferreux	97
Total métaux valorisés	1 155
Mâchefers	Tonnages
Mâchefers produits	11 893
Total mâchefers expédiés	10 132
Déchets issus de l'incinération	Tonnages
REFIOM évacués vers ISDD SECHE Laval	1 547
Total REFIOM évacués	1 547
Valorisation énergétique	MWh
Vapeur produite	122 017
Vapeur autoconsommée	19 344
Vapeur vendue à l'équarrissage	80 179

05.1.3. Production et valorisation énergétique

	ENERGIE PRODUITE	ENERGIE VENDUE	ENERGIE AUTOCONSOMMEE	TOTAL ENERGIE VALORISEE	ENERGIE DELESTEE
	Energie MWh	Energie MWh	Energie MWh	MWh	Energie MWh
TOT. 2023	122 017	80 179	19 344	99 523	22 494
EVO	-2%	+3%	+1%	+2%	-16%

05.1.4. Flux de sous-produits

✓ Mâchefers

11 893 tonnes de mâchefers ont été produits (+1%) et 10 513 tonnes ont été valorisées (-4%) en 2023.

✓ REFIOM, ferrailles et non ferreux d'incinération

1 547 tonnes de REFIOM ont été produites en 2023 (-5%) et enfouies en Installation de Stockage gérée par le groupe Séché.

En 2023, 1 058 tonnes de métaux ferreux ont été récupérées (-6%) et 97 tonnes de métaux non ferreux (+49%).

05.1.5. Bilan énergétique

Nous notons que le taux de valorisation globale de Lucane sur l'année 2022 est de 87%, en hausse de 2 points.

05.2. Traitement des emballages ménagers recyclables : centre de tri

Avant d'être acheminés vers le centre de tri, les emballages ménagers recyclables collectés sont déchargés au quai de transfert situé à Bayet.

Depuis mai 2019, nos emballages et papiers sont orientés vers le centre de tri départemental géré en SPL, Allier Tri, situé à Chézy.

Le tri



Après leur vidage, les déchets sont repris à la chargeuse qui alimente la **trémie** d'alimentation ouverte de sacs, qui permet d'alimenter l'ensemble du process de tri et d'ouvrir les sacs jaunes.

Le trommel permet de séparer les déchets en 3 fractions granulométriques.

Le crible balistique sépare les corps plats (papiers) des corps creux (bouteilles).

Les tris optiques trient les déchets en fonction de la matière qui compose l'objet grâce à l'utilisation de la spectroscopie.

Ultra moderne, une partie de la maintenance peut être effectuée par les fabricants à distance, assurant ainsi un gain de temps pour l'exploitation.

L'overband capte les ferreux.

Le courant de Foucault récupère l'aluminium (même sur les petits objets tels que les capsules de café ou les plaquettes de médicaments).

La presse à balles permet de compacter les déchets triés. C'est la spectrométrie.

05.2.1. Fonctionnement

Sont admis sur le site :

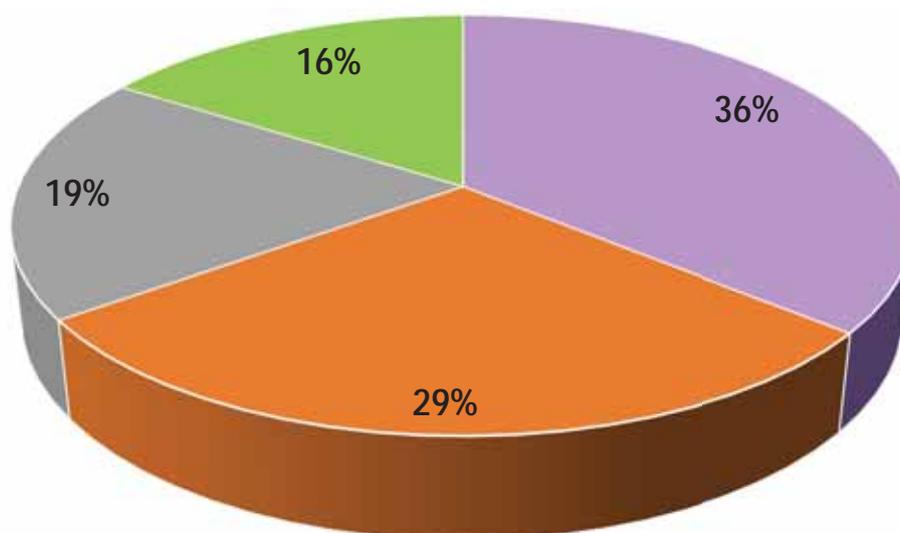
Les emballages et papiers issus des collectes sélectives en porte à porte (bacs et sacs jaunes), par bacs de regroupement et points d'apport volontaire : depuis mai 2019, 100% des emballages et des papiers.

Le centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri, qui sont incinérées à l'UVE de Bayet, et de trier les emballages et les papiers pour les conditionner (mise en balle), les stocker puis les orienter vers les industriels du recyclage.

Tout au long de l'année, 18 caractérisations sont effectuées au centre de tri



05.3. Répartition des modes de traitement des DMA



- Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Enfouissement ■ Valorisation organique

La majeure partie des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier est dirigée vers des unités de valorisation matière.

Seuls 19% des déchets collectés ne sont pas valorisés et sont acheminés en installations de stockage (ISDND et ISDD pour les REFIOM), un chiffre stable depuis quelques années.

05.4. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

En 2023, 11 531 tonnes de déchets (dont la part de REFIOM correspondant à la quantité de déchets apportée par le SICTOM Sud-Allier à l'UVE de Bayet et les OM détournées lors de ses arrêts techniques) sont dirigées vers les installations de stockage.

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 108,47 (119,82 en 2022).

Ces indices sont calculés de la manière suivante :

tonnages collectés en 2010 = indice 100

*(tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N*

Les REFIOM sont issus de la neutralisation des gaz acides et toxiques de l'incinération des déchets, par des réactifs comme le bicarbonate de sodium.

Ils contiennent également les cendres volantes captées lors de la filtration des fumées et les boues issues de la filtration des eaux de lavage des fumées.

Entre 2023 et 2022, la production de REFIOM a baissé de 5% sur l'UVE de Bayet.

06. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

06.1. Unité de valorisation énergétique des ordures ménagères de Bayet

Le délégataire de l'usine d'incinération, LUCANE, est certifié :

- ISO 9001 pour la qualité de service
- OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail
- ISO 14001 pour la protection de l'environnement
- ISO 50001 pour la maîtrise et la valorisation des ressources énergétiques

06.2. Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents du SICTOM Sud-Allier

Dans le cadre de sa démarche de prévention, le SICTOM Sud-Allier a créé, en 2018, un groupe de travail pour élaborer son document unique avec les 4 assistants de prévention.

Au 31 décembre 2023, celui se compose :

- D'un assistant de prévention chargé du contrôle des matériels roulants
- D'un assistant de prévention chargé du contrôle du site de Bayet (déchetterie, bâtiment administratif, quai de transfert),
- D'un assistant de prévention chargé du contrôle des collectes

Nota : démission de l'assistant de prévention chargé du contrôle des déchetteries en novembre 2023 suite à une nouvelle affectation. Pas de remplaçant pour la fin de l'année.

La première mission du groupe de travail consistait à centraliser l'ensemble des documents et la mise en forme des travaux de recensement des risques réalisés par les assistants de prévention.

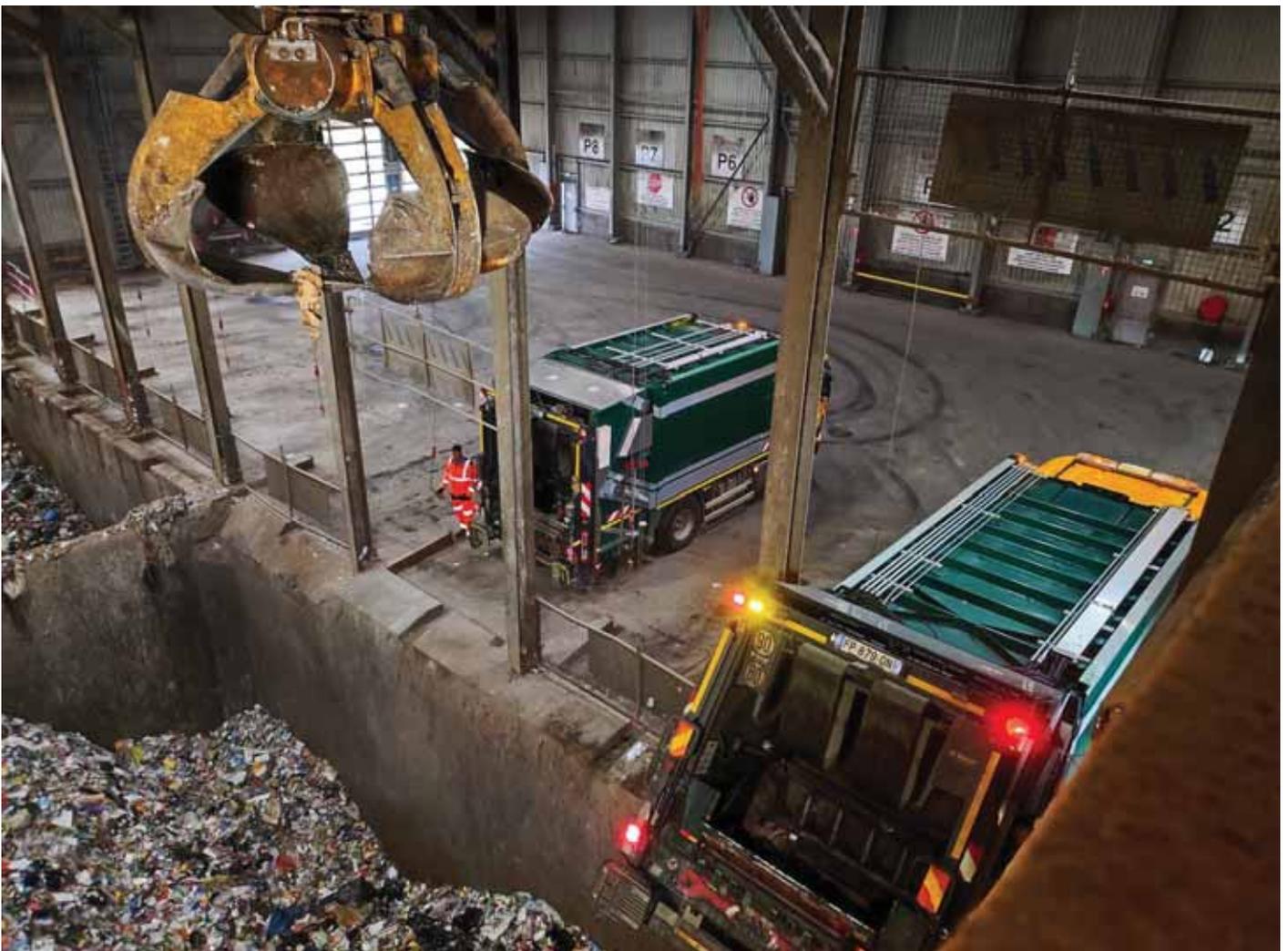
- **Un classeur concernant les agents et les documents associés à leurs missions :**
 - 1) Formation Initiale de sécurité
 - 2) Document unique – Fiches de poste
 - 3) Autorisations habilitations
 - 4) Instructions sécurité
 - 5) Règlement intérieur
 - 6) Communication Personnel
 - 7) Registre de l'Inspection du Travail
 - 8) Registre du Médecin de Prévention – Aptitudes médicales
 - 9) Plans d'organisation – évacuation
 - 10) Plan d'actions
- **Un classeur concernant les bâtiments, les installations et l'univers de travail :**
 - 1) Registre des vérifications périodiques
 - 2) Rapports des vérifications périodiques
 - 3) Rapport de surveillance du site
 - 4) Carnets de maintenance

- **Un classeur concernant les interventions des salariés d'entreprises extérieures, les chauffeurs/livreurs, etc...**
 - 1) Protocole fournisseurs
 - 2) Protocoles administrés
- **Plans de prévention**

Le groupe de travail s'est réuni à 4 reprises, a avancé (et pour certains) solutionné les risques identifiés (ex. livrets méthodes de travail, tableaux évaluation des risques, etc...)

Aucune formation réalisée par les assistants de prévention au cours de 2023.

Au cours de cette année 2023, le SICTOM a engagé **40 191,74 € de dépenses** (+ 54% par rapport à 2022) afin de renouveler ou d'améliorer les équipements de protection individuelle (acquisition de masques filtrants pour l'accès à la fosse, gants, tenues de travail, lunettes, chaussures...).



07. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

07.1. Tableau des effectifs au 31.12.2023

Extrait du compte administratif 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 8-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Apprenti	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Hors Classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		109,00	1,00	110,00	100,00	5,00	105,00
Adjoint technique	C	33,00	0,00	33,00	29,00	0,00	29,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	33,00	1,00	34,00	34,00	0,00	34,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Ingénieur Hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page 170

SICTOM SUD ALLIER - SYNDICAL - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		128,00	1,00	129,00	117,00	5,00	122,00

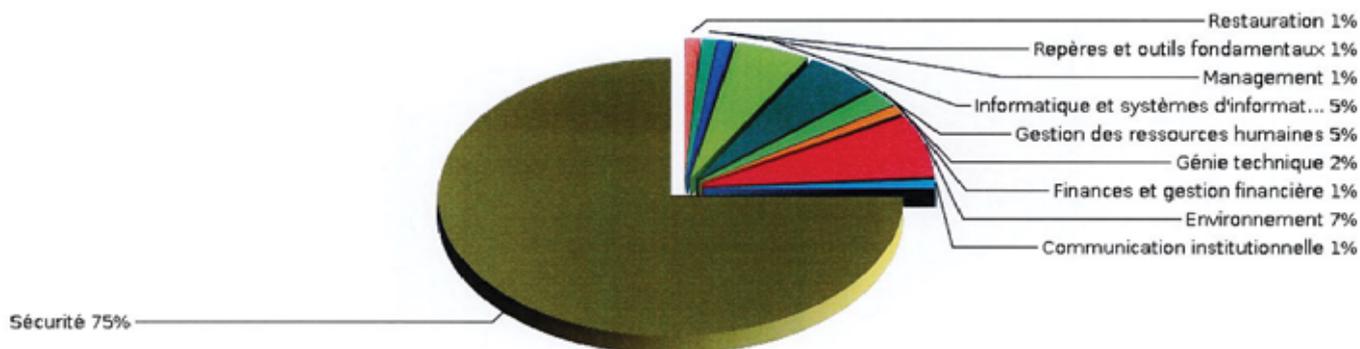
Le SICTOM a également fait appel à 99 agents intérimaires (Centre de Gestion d'Yzeure et autres prestataires) au cours de 2023 (+25% par rapport à 2022) représentant à l'année 27 agents à équivalent temps plein pour pallier le remplacement de son personnel titulaire (départs en retraite, disponibilité, absences pour maladie, congés, RTT, etc..).

- (1) Les grades et emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8*6/12)
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

7.2. Formations réalisées en 2023

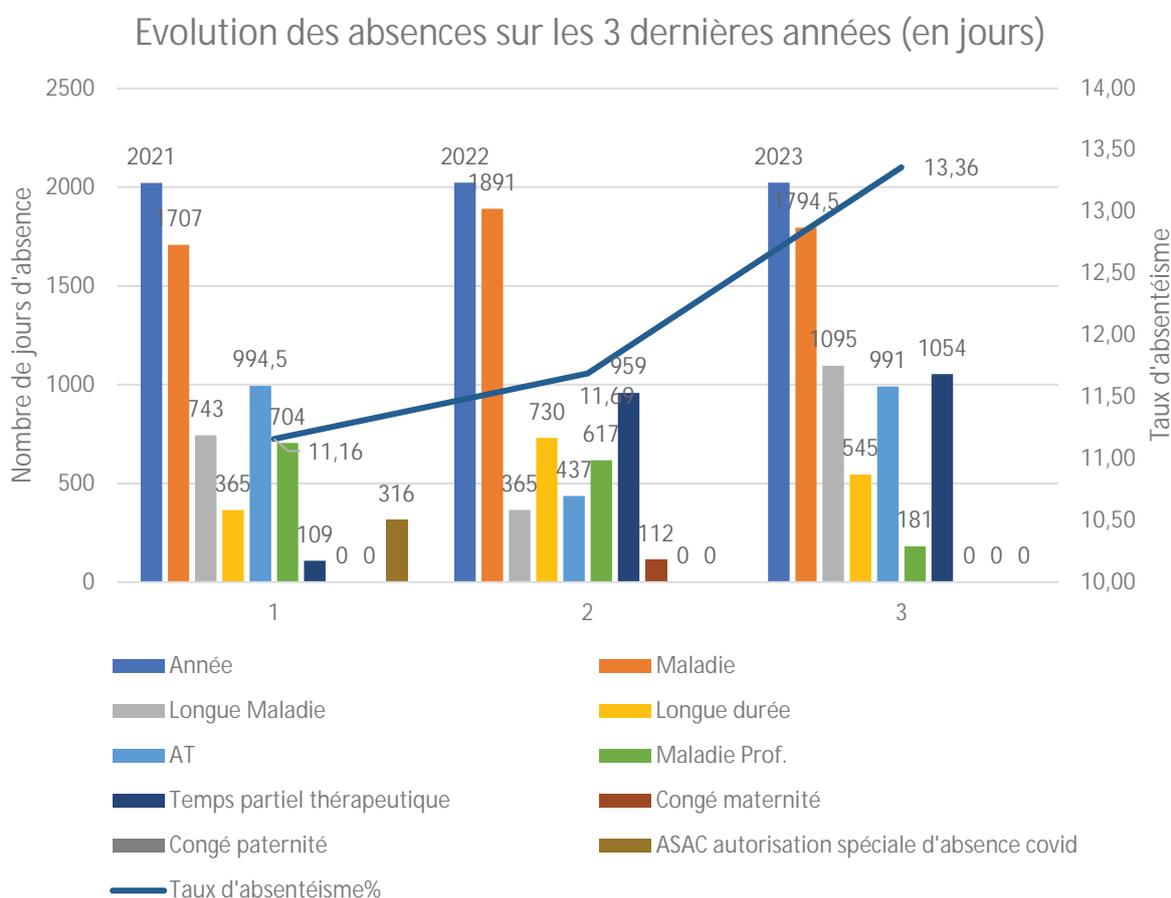
Type de formation	Nombre d'agents formés	Dont encadrants	Nombre de jours
Formation de perfectionnement	37	4	83
Formation statutaire (Intégration, 1 ^{er} emploi, tout au long de la carrière)	59	6	142
Préparation concours/examens	/	/	/

Formations liées principalement au travail en sécurité (habilitation électrique, CACES, FCO, FIMO, etc...).



07.3. Absentéisme (maladie – accident du travail...)

Extraits du rapport d'absentéisme assurance statutaire CIGAC/SOFAXIS



08. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

08.1. Outils de communication



Site Internet www.sictomsudallier.fr
86 300 connexions et 24 250 utilisateurs



41 100 visites, 8 600 interactions
avec les contenus et 2 497 abonnés



482 abonnés, 31 973 lectures des publications



Création de 3 vidéos : compostage, valorisation
des végétaux et fonctionnement UVE

08.2. Actions de communication, sensibilisation et animations



Participation à Tous Au Compost avec un stand à la journée Santé-Environnement de Bost, un Compost'Tour à St Yorre, un stand broyage en déchetterie, une permanence broyage, un apéro compost et une balade ludique en forêt



Participation à la fête de la nature, organisée par la communauté de communes St Pourçain Sioule Limagne : atelier têtes à planter, apéro compost, nettoyons la nature et stands ludiques



Participation à la Foire de Gannat avec un stand infos tri/compost



Accueil des rencontres régionales du RCC AuRA



Organisation de 7 séances de la Guerre du Tri n'aura pas lieu avec le Petit Théâtre Vert pour les établissements scolaires pour 860 élèves



Participation à la Foire aux Plantes de Jenzat avec un stand compostage

09. LA PREVENTION DES DECHETS

09.1. Indice de réduction des déchets

09.1.1. *Indice de réduction des OMA*

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des OMA est de 83,48. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

09.1.2. *Indice de réduction des DMA*

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des DMA est de 94,43. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

Ces indices sont calculés de la manière suivante :

tonnages collectés en 2010 = indice 100

*(tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N*

09.2. Actions de prévention

✓ *Compostage – Gestion des déchets verts*

Contexte réglementaire :

La loi AGECE a fixé l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, dont les particuliers, au 31 décembre 2023.

Le SICTOM Sud-Allier devra ainsi intensifier ses actions portant sur le compostage dans les années à venir, tant à destination des particuliers que des gros producteurs comme les EHPAD et restaurants scolaires.

Compostage individuel



En 2023, 9000 composteurs ont été distribués gratuitement par le SICTOM avec une formation pour chaque foyer.

Depuis 2009, 27% de nos foyers sont désormais équipés de composteurs.

Les déchets organiques représentent encore 14% du contenu de nos ordures ménagères.

Compostage partagé



A ce jour, 30 sites de compostage partagé sont actifs sur le territoire et concernent des hameaux, pieds d'immeubles, lotissements ou bourgs. 200 foyers sont engagés dans cette démarche.

Nous pouvons estimer à 20 tonnes la quantité de déchets détournés des ordures ménagères par ce biais.

Compostage en établissements



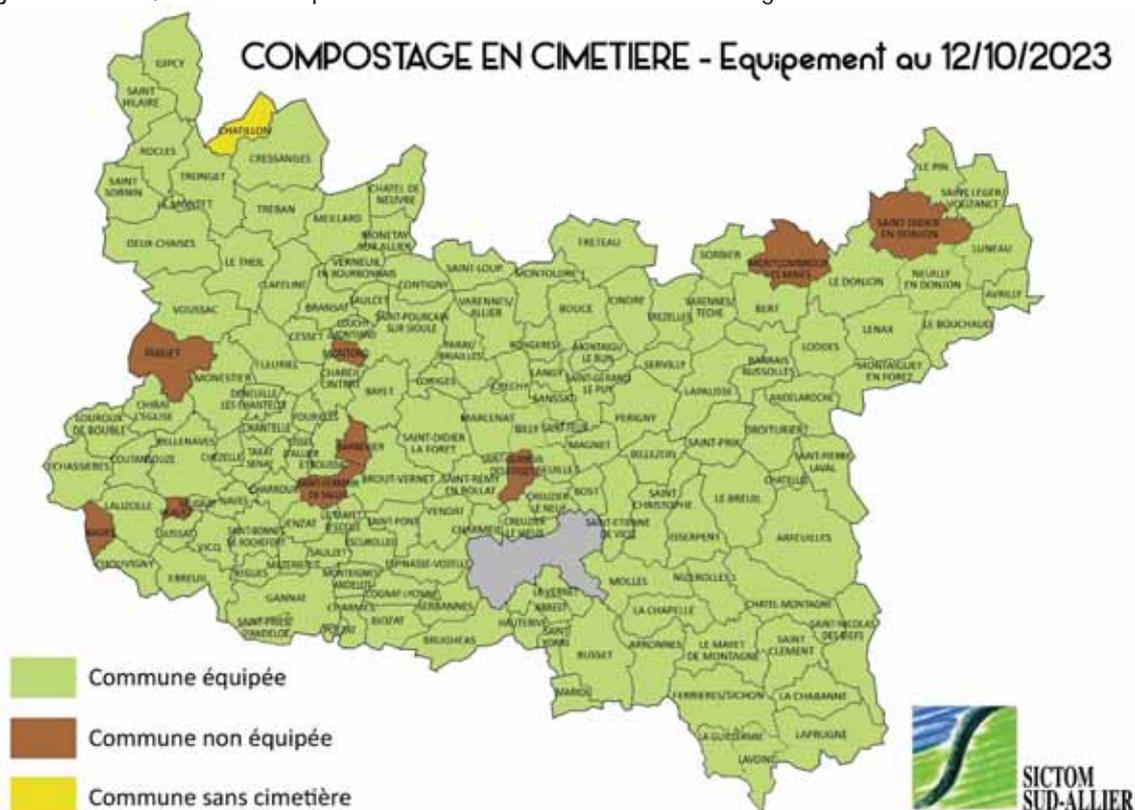
130 sites sont en fonctionnement (cantines scolaires, EHPAD, campings...). Une première estimation des déchets détournés via le logiciel Logiprox (mise en service fin 2021) : 40 tonnes/an.

Un guide pratique a été créé pour accompagner les structures à la mise en place du compostage.

Parallèlement, le syndicat facture les déchets communaux via la redevance spéciale. Cette annonce contribue à la sensibilisation des collectivités pour généraliser le tri et une gestion optimale des biodéchets. Les ambassadeurs tri prévention ont ainsi effectué plusieurs visites/formations et diagnostics sur place.

Gestion des déchets verts

94% des cimetières du territoire sont équipés d'au moins un point de séparation des déchets organiques permettant d'éviter de jeter la terre, les fleurs et plantes fanées avec les ordures ménagères.





Accompagné par deux associations partenaires, Les Jardiniers du Bourbonnais et Les Amis des Arbres, le SICTOM sensibilise régulièrement les usagers à une gestion in situ des déchets verts via le mulching, le broyage, le paillage, les haies sèches et le compostage.

Ce sont en effet près de 10 000 tonnes de végétaux qui ont été déposées en déchetteries en 2023.



Dans un premier temps destiné aux déchets verts des communes, deux broyeurs ont été acquis par le SICTOM et mis à disposition depuis mai 2022. L'objectif étant de réduire les quantités de végétaux apportés par les communes en déchetteries et dans les dépôts.

Une nouvelle campagne de communication dédiée aux communes a été diffusée courant 2023 afin de les inciter à solliciter le prêt de ce matériel et à proposer ce service de proximité à leurs usagers.

✓ Développement du Stop Pub



La mise à disposition d'adhésifs Stop Pub se poursuit avec des relais dans les communes et associations. Des campagnes de sensibilisation sont également diffusées régulièrement, notamment via les réseaux sociaux.

Nous estimons à 15% la part de foyers équipés d'un Stop Pub.

✓ Développement des manifestations éco-responsables

45 associations et collectivités ont signé une convention de partenariat avec le SICTOM en 2023, s'engageant ainsi à mettre en œuvre les gestes de réduction et de tri de leurs déchets lors des manifestations. Via cette convention, les structures bénéficient de gobelets réutilisables ou d'une participation pour l'acquisition de gobelets réutilisables personnalisés.

✓ *Développement du réemploi*



En marge des locaux réemploi présents dans une dizaine de déchetteries ainsi que des stands de sensibilisation, le SICTOM sensibilise le grand public au réemploi via des Repairs Cafés organisés avec les FabLab locaux et grâce à des ateliers ludiques lors des manifestations locales.

10. EVOLUTIONS

Des négociations et réflexions importantes menées l'an passé se sont concrétisées cette année. La première concerne la signature de la convention qui scelle la future coopération intercommunale. Elle est destinée à rénover et conforter l'Unité de Valorisation Energétique. La seconde concerne la valorisation de l'énergie produite par l'usine et sa commercialisation. Un nouveau contrat a été signé récemment. Il permet d'envisager la pérennité du site industriel à Bayet dans de bonnes conditions.

Si aujourd'hui l'UVE incinère les déchets ménagers ultimes des Sictom Sud Allier et Nord Allier, demain l'activité sera étendue à l'ensemble du département de l'Allier et à l'ouest de la Saône et Loire. Les territoires concernés représentent environ 450 000 habitants. Ils investiront plus de 100 millions d'euros pour rénover de fond en comble l'UVE. Le Sictom Sud Allier demeurera propriétaire de l'outil industriel et conservera la gouvernance. Ainsi l'objectif du zéro enfouissement sera atteint en ce qui concerne les missions du service public relatif aux déchets ménagers et ce conformément au Plan Régional.

La politique du zéro enfouissement n'est pas une fin en soi. En filigrane se profile le zéro déchet. C'est la raison pour laquelle le Sictom met les bouchées doubles sur les consignes de tri. Exit les déchets recyclables dans les ordures ménagères. Chacun doit prendre sa part pour réduire les déchets ultimes. Plus de 9 000 composteurs ont été distribués gracieusement l'an passé et les équipes des ambassadeurs s'apprêtent à en distribuer 7 000 cette année. Une collecte des biodéchets pour les foyers en centre-ville s'organise pour ceux dont le compostage est impossible. Des exutoires seront normalement disponibles en déchèterie.

Une étude sur l'optimisation des tournées et des services est en cours. De nouvelles décisions devront être prises et des réorganisations seront nécessaires. Si les tonnages des déchets ultimes fondent, maintenir les fréquences d'antan devient absurde. Les moyens humains consacrés aux déchets ultimes doivent suivre cette tendance afin de permettre le renforcement des activités liés au tri poussé des déchets valorisables....

Partie 3

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

01. LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

01.1. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

NATURE DES PRESTATIONS DE COLLECTE	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
Collecte en porte à porte (OM)	Régie SICTOM Sud-Allier
Collecte par bacs de regroupement (OM)	
Collecte sélective en porte à porte et par bacs de regroupement	
Collecte des encombrants et épaves	
15 déchetteries (haut de quai = gardiennage Bas de quai = transfert des bennes vers lieux de traitement ou regroupement des produits enlevés)	
Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gannat	
Traitement par incinération UVE de Bayet	DSP avec LUCANE
Traitement spécifique pour chaque type de produits La collecte primaire desdits produits étant assurée en régie	Prestations de service pour tous les déchets spéciaux
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre	
Collecte des OM	Prestation de service avec SUEZ
Collecte sélective PAV	
Traitement par enfouissement des OM (ISDND Gaïa, Cusset)	



NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS €TTC	
				2022	2023
LUCANE	Traitement des déchets ménagers (OM + incinérables déchetteries)	DSP 20 ans	31/12/2027	3 909 878 €	3 663 185 €
GAIA AVENIR	Traitement des encombrants non valorisables de déchetteries (hors détournements)	Marché 4 ans	30/11/2025	605 353 €	611 095 €
ECOVERT BOILON	Traitement des déchets verts collectés en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2023	200 044 €	258 €
PIROUX FILS		Marché 4 ans	31/12/2023	117 181 €	19 706 €
ECOVERT BOILON	Traitement du bois collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2023	178 378 €	59 973 €
ONYX ARA	Traitement des DDS collectés en déchetteries	Marché 4 ans	24/07/2022	9 278 €	10 332 €
ONYX ARA	Traitement amiante collectée en déchetterie	Marché 4 ans	10/04/2024	31 106 €	28 418 €
COVED	Traitement plâtre collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2022	31 308 €	49 545 €
TOTAL SSA				5 082 526 €	4 442 512 €
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre					
SUEZ	Collecte + traitement des OM	-	30/04/2025	174 520 €	141 300 €
	Collecte et traitement des emballages et papiers			Régie SICTOM	Régie SICTOM
	Collecte et traitement du verre			Régie SICTOM	Régie SICTOM
	Collecte et traitement déchets déchetterie Le Donjon			63 991 €	76 803 €
TOTAL 13 communes				238 511 €	218 103 €

02. LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT

02.1. Dépenses du service (chiffres tirés des comptes administratifs 2023)

BUDGETS	DEPENSES INVESTISSEMENTS	DEPENSES FONCTIONNEMENT
Syndical – général TTC	2 795 830,73 €	20 037 550,00 €
Collecte sélective (annexe) HT	561 826,27 €	2 908 016,12 €
Location usine (annexe) HT	3 351 517,15 €	868 206,62 €
Prestations aux professionnels (annexe) HT	51 383,69 €	222 915,86 €

02.2. Modalités de financement (état des recettes par budget)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	MONTANT EN EUROS
Budget syndical	
- Reversement budget annexe + remboursement personnel	- 1 439 354,08 €
- FCTVA	- 106 809,59 €
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + autres communes extérieures + ViCo	- 15 033 171,50 €
- Redevance spéciale professionnels + communes	- 762 941,89 €
- Ventes matières	- 270 864,39 €
- Amortissements, produits cessions (chap. 72 et 77)	- 23 899,00 €
- Subventions + soutiens éco-organismes	- 17 471,64 €
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 4 236 503,32 €
- Enlèvements exceptionnels	- 14 054,26 €
- Vente vapeur	- 565 001,21 €
- Refacturation SNA + Allier Tri + VALTOM + SBA	- 3 679 820,88 €
Budget collecte sélective HT	
- Redevance spéciale carton	- 30 901,13 €
- Subvention budget général	- 1 205 000,00 €
- Aides CITEO	- 1 508 921,79 €
- VENTES MATIERES	- 136 813,88 €
➤ Verre	- 87 256,64 €
➤ Acier CS	- 39 953,16 €
➤ Alu	- 9 589,46 €
➤ Papier carton	- 14,62 €
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 50 441,67 €
- Remise de fin d'année Allier Tri	- 20 629,83 €

Budget location usine	
- Subvention équilibre budget général	- 1 000 000,00 €
- Redevance d'Utilisation des Ouvrages (RUO) versée par le délégataire	- 593 309,27 €
- Redevance d'intéressement 2023	- 359 763,77 €
- Frais de contrôle des installations	- 83 806,25 €
- Fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés	- 280 697,32 €
- Résultat antérieur y compris affectation	- 492,74 €
Budget prestations aux professionnels	
- Apport en déchetteries + marché conseil départemental Allier	- 171 333,56 €
- Résultat antérieur y compris affectation	- 15 683,40 €
- Subvention équilibre budget général	- 30 000,00 €
- Vente matières	- 23 655,72 €

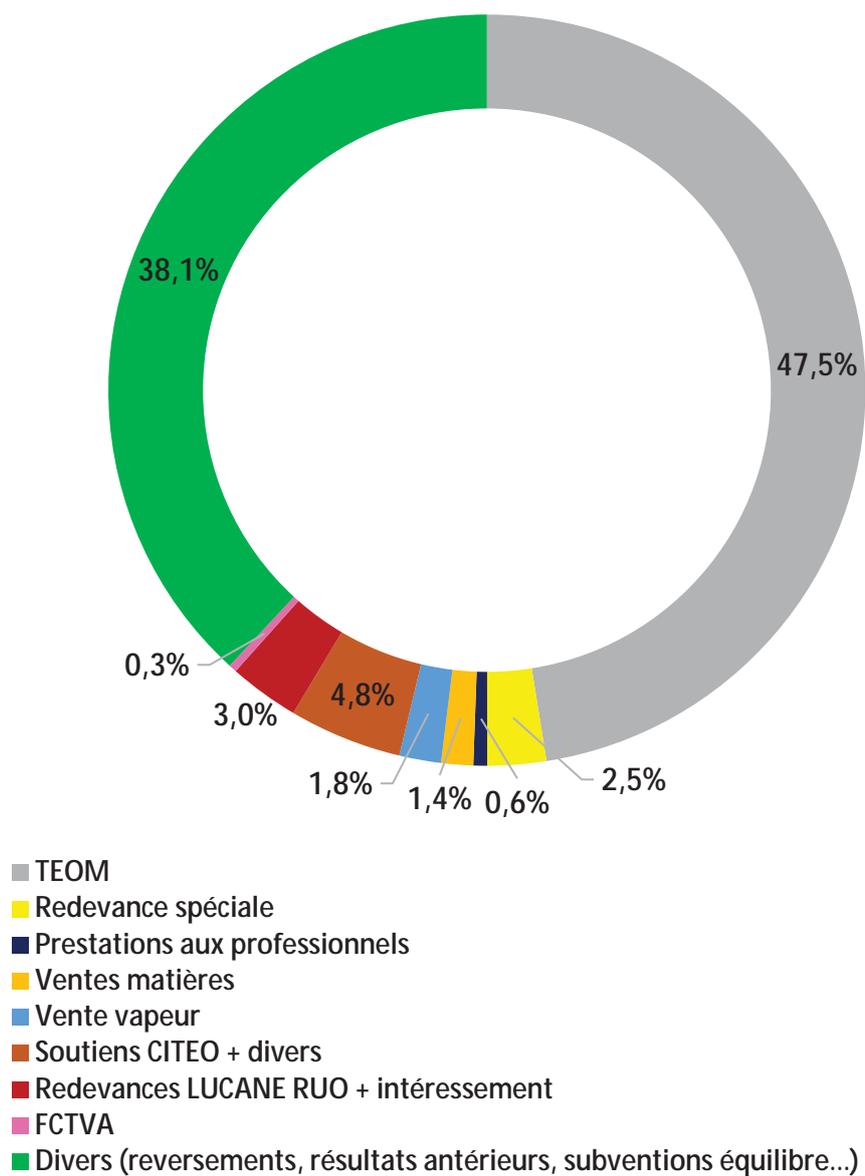
02.3. Coût par habitant et par an

		2023			
		Zone 1 Avec collecte pàp 1 fois/semaine	Zone 2 Avec collecte pàp 2 fois/semaine	Zone 3 Avec collecte pàp 3 fois/semaine	Zone 4 Avec collecte par conteneurs
TOTAL (coût par habitant et par an)	Montant appliqué pour 2022	142,75€ 152,74€	148,33€ 158,71€	150,19€ 160,70€	128,69€ 137,70€
Prix de base de collecte et de traitement des déchets des aires de repos des routes départementales et nationales		39€/m ³ collecté			

Le montant de référence par habitant a été de **152,74€, en hausse de 7%**.



02.4. Aides perçues et recettes de valorisation (budget général + budget collecte sélective)



Répartition des recettes de fonctionnement

02.5. Redevance spéciale pour les déchets non ménagers



Comité Syndical du
06/06/2023

ANNEXE N°2

Tarifs applicables aux déchetteries du Sictom "Sud Allier" pour les végétaux, gravats et déchets mélangés à compter du **1er janvier 2024**

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS				
Aucune tarification n'est applicable aux apports effectués par les particuliers sauf <u>dépôts déchets verts sur plate-forme et amiante</u> .				
TARIF APPLICABLE AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS				
Tous les apports de déchets sus-visés en objet, générés par une activité commerciale ou artisanale se verront appliquer une facturation conformément aux tarifs suivants :				
Nature des produits	Tarif n°	Prix HT en euros		Demi tarif applicable
		2023	2024	
Déchets : végétaux - gravats - encombrants - incinérables - déchets mélangés - bois - plâtre				
Voiture particulière avec ou sans remorque	1	20,35	21,75	NON
Fourgon < à 3.5 tonnes de PTAC	2	41,70	44,60	22,30 €
Fourgon + remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3.5 tonnes ou fourgon rallongé ou surélevé	3	60,15	64,35	32,18 €
Pour véhicules > à 3.5 tonnes de PTAC (pesage obligatoire)	4	120,40	128,85	64,43 €
Pneus véhicules de tourisme (sous conditions) 4 par an par foyer	0	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Déchets papier, carton, ferraille et mobilier si benne écomobiliaire dans la déchetterie		Gratuit	Gratuit	NON
Tous types d'apports	0			
Déchets huile de vidange	5	0,55 €/L	0,60 €/L	NON
Tarif apport déchets inertes ISDI Gannat, se référer à la plaque de tare du véhicule (charge utile).	Pour tout apport supérieur à 5 tonnes cumulé par jour	3,750	4,00	NON
	Pour tout apport inférieur à 5 tonnes	Forfait 20,35	Forfait 21,75	NON

Nota : les D.D.S. générés par une activité professionnelle ne sont pas acceptés en déchetteries

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS		
Déchets verts déchargés sur les plates-formes spécialement aménagées		
Dépôts avec véhicule de charge utile < 2m ² (remorques simple essieu, véhicules camionnettes type Kangoo, Berlingo...) pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	10 € TTC Gratuit	NON
Dépôts avec véhicule de charge utile > 2m ² (remorques double essieu, fourgons, camions plateau...) pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	20 € TTC Gratuit	NON

PLAQUE AMIANTE ENTIERE		
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kgs, sur le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kgs	* 220 € HT soit 264 € TTC/Tonne	NON
PLAQUE AMIANTE BRISÉE (chutes, dalles plafond, dalles de sol, soubassement, pot de fleurs, etc.)		
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kgs, sur le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kgs	* 886 € 45 HT soit 1063,74 € TTC/Tonne	NON

* Ces tarifs seront révisés en fin d'année.

Annexes

Bilan des réunions des institutions du SICTOM Sud-Allier en 2023

TYPE DE REUNIONS	DATE
Réunion de bureau	07/02/2023 26/04/2023 23/05/2023 04/10/2023 30/11/2023
Comité syndical	21/02/2023 07/03/2023 06/06/2023 12/10/2023 12/12/2023
Commission d'Appel d'Offres	12/12/2023 Assurances 4 lots 1/ Assurance Responsabilités et risques annexes 2/ Assurance des véhicules à moteur et risques annexes 3/ Assurance des dommages aux biens et risques annexes 4/ Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
CST	24/01/2023 21/02/2023 13/06/2023 14/12/2023
Autres	
Lucane	Tous les trimestres
Commission de Suivi de Site LUCANE *	Pas de commission en 2022, à la demande des institutions de contrôles
Rencontres régulières exécutif Président + vice-présidents	1 fois par mois
Rencontre avec les syndicats du personnel	Selon les besoins

Lexique

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

DAE

Déchets d'Activités Economiques, assimilables aux déchets ménagers mais produits par les secteurs artisanaux, commerciaux et industriels du territoire.

DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Ce sont les déchets des hôpitaux, cliniques, professionnels de santé et des particuliers.

DDS

Les «déchets diffus spécifiques» sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

Déchets ultimes

Est ultime, un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Les DEEE regroupent les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, radio, console de jeux...), les gros électroménagers

(lave-linge, cuisinière, frigidaire...) et les écrans (téléviseur, ordinateur...).

Dioxines

Ce sont des composés chimiques organiques provenant d'un processus de combustion (production de chlore et de composés chlorés, incinération des déchets, sidérurgie, fabrication d'herbicides et pesticides, chauffage domestique...) et ayant un effet cancérigène et mutagène sur l'homme. Les molécules sont dites lipophiles et se dissolvent dans les graisses (le lait par exemple), d'où un risque de contamination par voie alimentaire.

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et les déchets collectés en déchetteries

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle joue notamment un véritable rôle de « police de l'environnement » auprès des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle agit pour le compte de l'Etat.

EMR

Emballages Ménagers Recyclables. Ils se composent des emballages à trier : papier, carton et brique alimentaire, bouteille et flacon plastique, emballage métallique et bocal, bouteille et pot en verre.

ISDD

Installation de Stockage des Déchets Dangereux. L'enfouissement des REFIOM, notamment, est effectué dans des alvéoles étanches pour éviter toute infiltration d'eau de pluie et donc de pollution.

ISDI

Installation de Stockage de Déchets Inertes. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site. Le SICTOM possède une ISDI à Gannat, à côté de la déchetterie.

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de

l'environnement qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.

Métaux lourds

Les métaux lourds possèdent un numéro atomique élevé. Les plus courants et plus dangereux sont le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome, le cuivre et le zinc. Ceux-ci s'accumulent dans les organismes vivants et peuvent ainsi contaminer l'ensemble d'une chaîne alimentaire. Ils sont généralement cancérigènes.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne la part des déchets qui reste après la collecte sélective des emballages.

Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets.

REFIOM

Ce sont les résidus de l'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils intègrent les cendres volantes (particules fines entraînées par les gaz de combustion et arrêtées par les systèmes de dépoussiérage).

REOM

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers. Sa tarification est calculée en fonction du service rendu à l'utilisateur.

REP

Responsabilité Elargie du Producteur. Le principe de la REP est une application du principe « pollueur-payeur », en effet le producteur est responsable de la gestion de son produit en fin de vie. Ce fonctionnement incite donc le producteur à favoriser la prévention, afin de réduire le coût de collecte, valorisation et d'élimination de son produit. Il est, en effet, encouragé à réduire le coût de la valorisation de ces produits une fois mis au rebut.

SICTOM

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.

UVE

Unité de Valorisation Energétique



Agresser des agents du service public est une infraction punie par la loi
jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7500€ d'amende

STOP

AUX AGRESSIONS PHYSIQUES OU VERBALES DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC

Ici, nous travaillons pour vous tous les jours,
de nous RESPECTER
MERC!

VIDAGE EN DÉCHETTERIE

Des objets lourds et/ou encombrants
à déposer en déchetterie ?

Vous les avez certainement chargés
dans votre véhicule avec de l'aide...
Merci de prévoir également des personnes pour
vous aider à leur déchargement à la déchetterie !

La mission première du gardien de déchetterie
est d'orienter les usagers vers les bennes appropriées.
Il n'a pas pour fonction de décharger les véhicules
mais peut occasionnellement apporter son aide.



Ici, nous travaillons pour vous tous les jours,
de nous RESPECTER
MERC!



NETTOYAGE DES BACS

Le SICTOM ne procède pas au nettoyage
des bacs individuels (ordures ménagères
et bac jaune).

Chacun doit veiller à leur entretien
et leur désinfection régulière pour éviter,
notamment, le développement de nids
d'insectes.

Pour désinfecter vos bacs, vous pouvez par exemple
verser une couche de gros sel au fond et de l'eau
bouillante ou du vinaigre blanc, le long des parois.



Nous travaillons pour vous tous les jours,
de nous RESPECTER
MERC!



PRODUITS TOXIQUES : DÉCHETTERIE OBLIGATOIRE

Si vos produits comportent l'un
de ces pictogrammes, ils doivent ABSOLUMENT
ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE,
dans leur emballage d'origine.

S'ils sont jetés avec les ordures ménagères,
ils peuvent occasionner des blessures pour nos agents
de collecte.



Nous travaillons pour vous tous les jours,
de nous RESPECTER
MERC!



Suivez-nous sur :
www.sictomsudallier.fr



Panneau
Pocket